

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mercredi, le 20 décembre 2006 à 20h00 à l'Hôtel-de-ville situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle sont présents :

M. Edward McCann, maire, Garry Dagenais, maire suppléant, les conseillers, Lawrence Tracey, Harold McKenny, Jim Coyle, Raymond Gougeon, Brian Middlemiss et Jean Amyotte.

Également présent : le directeur général.

06-12-383

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement 06-20 relatif à l'adoption du budget pour l'année 2007 ainsi que l'imposition des taxes et compensations pour services en 2007
3. Adoption du plan triennal des immobilisations
4. Affectation de crédits (dépenses incompressibles)
5. Période de questions du public
6. Levée de l'assemblée

Il est

Proposé par Harold McKenny
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

06-12-384

ADOPTION DU RÈGLEMENT No 06-20 RELATIF À L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2007 AINSI QUE L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR SERVICES EN 2007

CONSIDÉRANT QU'à la séance spéciale du conseil municipal tenue le 22 novembre dernier, un avis de motion a dûment été donné par le maire, M. Edward McCann à l'effet qu'à une réunion subséquente in entendait présenter un règlement relatif au budget pour l'année 2007 ainsi que l'imposition des taxes et compensations pour services en 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Lawrence Tracey
Appuyé par Raymond Gougeon

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement no 06-20 relatif à l'adoption du budget pour l'année 2007 ainsi que l'imposition des taxes et compensations pour services en 2007.

Le vote est demandé

POUR
Lawrence Tracey
Harold McKenny
Jim Coyle
Raymond Gougeon
Jean Amyotte

CONTRE
Brian Middlemiss
Garry Dagenais

Adoptée

06-12-385

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2007, 2008 ET 2009

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal que le conseil municipal doit adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil croit opportun d'adopter le programme des immobilisations de la Municipalité de Pontiac pour les années 2007, 2008 et 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU QUE, par ces motifs, ce conseil adopte le programme des dépenses en immobilisation de la Municipalité de Pontiac pour les années 2007, 2008 et 2009, le tout tel que décrit au rapport faisant partie des présentes.

Adoptée

06-12-386

AFFECTATION DE CRÉDITS (DÉPENSES INCOMPRESSIBLES)

ATTENDU QUE, selon les exigences du Code Municipal du Québec et selon le Manuel de la présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le conseil municipal;

ATTENDU QU'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation des crédits peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de son fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise que les dépenses dites incompressibles de la nature suivante soient payées sur réception de la facture pour l'année 2007 et qu'un rapport soit soumis au conseil à la réunion suivant le paiement de ces dernières. Il s'agit des dépenses suivantes dont les crédits ont été votés lors de l'adoption du budget 2007 ou par une résolution spécifique, ou par engagement de dépenses, à cette fin :

- la rémunération des membres du conseil;
- les salaires des employés municipaux;
- la quote-part des dépenses de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
- les dépenses d'huile à chauffage;
- les dépenses d'électricité;
- les dépenses de téléphone;
- les dépenses de carburants;
- le contrat d'assurance pour les biens de la municipalité;
- le contrat de conciergerie;
- les contrats de déneigement;
- le contrat pour le préposé aux animaux
- le contrat pour espaces verts;
- le contrat pour le préposé au dépotoir;

- le contrat d'entretien pour la photocopieuse;
- le contrat d'entretien pour la machine à timbres;
- le contrat d'entretien pour le système informatique;
- les paiements trimestriels aux bibliothèques;
- les dépenses reliées aux frais de poste et messagerie;
- les autres dépenses de même nature;
- les remises mensuelles aux deux gouvernements;
- l'immatriculation des véhicules;
- le chlore pour système d'eau potable;
- les tablettes pour tests d'eau potable;
- le papier à photocopie;
- les dépenses reliées à la petite caisse.

Adoptée

06-12-387

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est

Proposé par Harold McKenny

Appuyé par Jean Amyotte

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h20 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL